



Programme provincial de Colonisation

La semaine dernière, nous avons laissé le jeune cultivateur sur la terre qui lui a été procurée, grâce à l'intervention des officiers du Ministère de la Colonisation. Le contrat a été signé. Le cultivateur qui possédait cette terre négligée, à vendre, ou qu'il avait dû reprendre d'un débiteur mal pris, incapable de payer ses intérêts, encore moins en donner sur la somme, possède un acte de vente lui garantissant que sa propriété sera bien entretenue, que le département de la Colonisation surveillera le fermier récemment établi, verra à ce qu'il se conforme aux conditions exigées pour obtenir ses annuités.

Mais avec quoi ce bon jeune homme cultivera-t-il sa terre? Naturellement il est toujours question en ce moment de ceux qui n'ont pas de parents, de ceux qui sont pères de familles, qui vivent dans les villages ou dans les villes et de ceux dont les parents ne sont pas cultivateurs ou encore du fils de cultivateur qui ne peut absolument pas compter sur l'aide de son père.

Il est facile de s'expliquer que ces gens jeunes ou d'âge moyen n'ont pas de roulement. Il importe donc de leur venir en aide et comment?

Pour s'établir sur sa terre et parce qu'il n'est pas riche, que personne de sa famille ou de ses amis peut lui venir en aide, le gouvernement lui porterait secours dès son installation. Il sera fait à tel cultivateur un prêt maximum de \$500.00. Ce montant lui sera accordé pour lui permettre de se procurer un matériel roulant.

Ce montant du prêt pourra varier, mais dans tous les cas ne dépassera pas les deux tiers de l'évaluation du matériel roulant. Le prêt sera consenti contre remboursement de \$100.00 par année et ne portera pas d'intérêt. Les versements annuels de \$100.00 devront commencer à partir de la troisième année de l'établissement.

Ce projet comporte que le prêt ne sera pas consenti directement au cultivateur établi, mais il chargera la société de colonisation générale ou locale, ou toute autre organisation qu'il désignera, de faire ce prêt, de surveiller l'emploi de cet argent et de retirer le remboursement de la somme, selon les conditions qui seront imposées au nouveau cultivateur ainsi fixé.

Le nouveau cultivateur établi sera engagé vis-à-vis l'organisme qui aura été chargé de lui faire ce prêt, et tel organisme devra lui-même répondre au gouvernement du bon usage de l'argent et du remboursement qui sera fait tous les ans, à partir de la troisième année.

Supposons le cas où le cultivateur placé sur une terre selon ce plan ne remplisse pas ces obligations, en vertu du contrat signé, la Société de Colonisation qui aura présidé à son établissement, pourra le remplacer par un autre fermier acceptant de remplir les obligations imposées. Par conséquent le propriétaire de la terre aura toujours la garantie que le paiement de son annuité sera fait et le gouvernement sera sûr d'être remboursé de son argent, c'est-à-dire \$100.00 par année, à partir de la troisième année. Ces nouveaux cultivateurs auront droit au titre définitif de possession de leurs terres qu'après avoir rempli pendant cinq ans les conditions du contrat de vente et qu'après avoir remboursé le prêt concernant l'achat du roulant.

Ces cultivateurs venant des villes, des villages ou fils de cultivateurs pauvres et incapables d'établir ou d'aider à leurs fils seront traités d'une façon équitable puisqu'on leur accordera une aide spéciale pour l'achat d'un matériel roulant, mais comme ils seront obligés de rembourser ce prêt fait sans intérêt, ils ne seront pas traités différemment des fils de cultivateurs achetant directement leurs terres et dont leurs pères se seront portés garants du paiement des dettes.

Le projet comporte naturellement l'institution d'un service spécial au ministère de la Colonisation, service qui tiendra le rôle d'intermédiaire entre les vendeurs et acheteurs de cette dernière catégorie; contrôlera les conditions de vente, lesquelles seront à base d'annuités comportant le paiement de l'intérêt et du fonds d'amortissement. L'octroi régulier de \$300.00, à raison de \$100.00 par année sera une partie de la garantie du vendeur. Si le cultivateur n'améliore pas sa ferme, se montre inapte à l'agriculture, il sera possible grâce au nouveau mode, de le remplacer par un autre

plus habile, mais relevant de la même catégorie, et sans que le créancier puisse y faire des objections.

Et voici pour quelles raisons maintenant le ministre de la Colonisation compte sur l'efficacité de ce système. Il sera avantageux pour le vendeur d'abord parce que le propriétaire d'une terre libre y pourra trouver son compte, étant donné que sa ferme n'étant pas cultivée comme elle le devrait ne lui donne pas de rendement, que les habitations et les bâtiments n'étant pas entretenus se détériorent de plus en plus et perdent continuellement de la valeur, enfin parce que l'absence d'ensemencement, de rotation—et d'engrais expose cette terre à perdre peu à peu sa fertilité jusqu'à devenir presque stérile.

On peut raisonnablement croire qu'il y a un bon nombre de propriétaires de fermes ainsi négligées ou reprises qui seront très heureux, sous les circonstan-

ce, à bien élever leur famille et dans bien des cas trouverons-nous parmi ces nouvelles recrues des cultivateurs donnant l'exemple d'une bonne culture dans leur localité respective et souvent dissiper le préjugé si commun qu'il faut avoir beaucoup de capital pour s'établir et réussir sur une ferme.

Le repeuplement des vieilles paroisses ne manquera pas de contribuer considérablement à l'amélioration générale des affaires.

On fait allusion pour terminer cette partie du programme provincial de colonisation, celui qui touche principalement au repeuplement des vieilles paroisses, au capital argent, qui est nécessaire, qu'on le veuille ou non. Le ministre de la Colonisation vient en aide d'une façon satisfaisante aux gens qui rêvent de cultiver la terre mais n'ont pas les moyens de s'établir. Si les dons et prêts consentis en faveur de cultivateurs sans

Si vous allez à l'Exposition Royale de Toronto

Voici l'horaire fixé pour les travaux d'expertise sur les classes de chevaux et autres bétail du 21 au 29 novembre.

CHEVAUX D'ÉLEVAGE			
Race Belge	28 novembre	9 hrs.	
" Clydesdale	26 et 27	9 hrs.	
Chevaux de traits	21	9 hrs.	
Canadiens	21	9 hrs.	
Hackneys	28	9 hrs.	
Percheron	24	1 hr.	
Ponies	23	9 hrs.	
Standard Breds	21	9 hrs.	
Thoroughbreds	23	2 hrs.	
Poulains de Clubs	28 et 29	10 hrs.	

BOVIDÉS			
Aberdeen-Angus	26 et 27 novembre	9 hrs.	
Shorthorns deux fins	23	1 hr.	
Hereford	26 et 27	9 hrs.	
Shorthorn	26 et 27	9 hrs.	

ANIMAUX DE BOUCHERIE — POUR LE MARCHÉ			
Aberdeen-Angus	23 novembre	7 hrs. p. m.	
Hereford	24	7 hrs.	
Shorthorn	24	7 hrs.	
Améliorés	23	1 hr.	
Groupes	24	9 hrs.	
Lots de char	24	3 hrs.	
Grand Champion	25	9 hrs.	

BÉTAIL LAITIÈRE			
Race Ayrshire	22 et 23 novembre	9 hrs.	
" Canadienne	22 et 23	9 hrs.	
" Gurnsey	22 et 23	9 hrs.	
" Holstein	22 et 23	9 hrs.	
" Jersey	22 et 23	9 hrs.	

MOUTONS			
Race Cotswold	27 novembre	9 hrs.	
" Cheviot	26	9 hrs.	
" Dorset à cornes	26	1 hr.	
" Hampshire	26	1 hr.	
" Leicester	27	9 hrs.	
" Lincoln	27	9 hrs.	
Classes de marché	24	9 hrs.	
Oxford Down	26	1 hr.	
Shropshire	26	9 hrs.	
Southdown	26	1 hr.	
Suffolk	26	9 hrs.	

PORCS			
Race Berkshire	21 novembre	9 hrs.	
" Tamworth	23	9 hrs.	
" Yorkshire	22	9 hrs.	
Classes de marché	24	9 hrs.	
Trophée Sansbury	21	8 hrs p. m.	

Les juges pour les classes porcines sont

Race Yorkshire, J. E. McCague, Alliston, Ont.

" Berkshire W. R. Reek, Ridgeway, Ont.

" Tamworth Preston Hooker, Ormstown, Qué.

Porcs de marché L. W. Pearsall, Ottawa, Ont.

(Sur pieds) A. W. Peterson, Ottawa, Ont.

Porcs abattus E. C. Stillwell, Guelph, Ont.

CONCOURS HIPPIQUES

Tous les jours à 2 hrs et 7 hrs p. m., les 22 et 23 novembre exceptés, où ces concours n'auront lieu que dans la soirée.

ces, de céder ces terres aux conditions qui leur sont offertes par ce plan d'achat, surtout si les acheteurs offrent la garantie morale que les fermes seront améliorées que les maisons, granges et remises seront bien entretenues.

Par ce projet, le gouvernement croit, en aidant ainsi aux fils de cultivateurs et par l'aide aux autres habitants qui voudront s'établir selon le régime expliqué plus haut, réussir à repeupler les vieilles paroisses avec un montant qui ne dépassera pas celui qui est affecté à l'installation des colons sur les terres neuves.

Il est d'autre part, avéré que si les agronomes veulent collaborer comme ils sont toujours disposés le faire dans le meilleur intérêt du milieu où ils exercent leurs fonctions en particulier et pour le bien de la classe agricole en général, ces nouveaux agriculteurs réussiront à s'organiser un état de vie hono-

le sou tombent entre les mains de fermiers qui disposent d'un capital qui prime sur le premier énoncé, je veux dire le capital intellectuel il n'y a aucun doute sur la réussite du projet, les candidats placés sur ces terres feront leur vie, élèveront bien leur famille ou fonderont un foyer dans des conditions peut-être meilleures ou du moins plus stables que des personnes de même capacité intellectuelle ont l'avantage de le faire dans les villes présentement.

Mais il y a une catégorie de jeunes fils de cultivateurs qui sont particulièrement bien préparés pour faire fructifier le capital argent consistant en don et prêt sur acquisition de roulant, à leur profit et au bénéfice des paroisses où ils seraient établis; ce sont les jeunes diplômés de nos Écoles Supérieures d'Agriculture aspirants à l'exploitation d'un domaine agricole.

Il a été question de cette catégorie de

La Mixture Buckley

Bannit le Rhume—A

l'Ouvrage le Lendemain

Il n'est pas étonnant que Mme Wither-shaw de Port Arthur, Ont., dise que la MIXTURE BUCKLEY est le meilleur remède qu'elle ait jamais employé pour le rhume. Elle écrit: "Mon mari a pris un mauvais rhume cette semaine. Je lui ai donné deux doses de Mixture Buckley et le lendemain matin, il était si bien qu'il se rendit à son ouvrage comme d'habitude."

C'est ce soulagement rapide et sûr qui fait de la MIXTURE BUCKLEY le remède pour la toux et le rhume qui se vend le plus au Canada. Si vous avez la toux, le rhume, la grippe ou la bronchite, prenez la Mixture Buckley.

"Elle est rapide comme l'éclair"—Une simple gorgée le prouve.

Refusez les substitutions.

Des pommes de terre!

En voulez-vous?

(Suite de la page 446)

trier avec grand soin, n'expédier que des tubercules absolument sains, ni trop gros ni trop petits.

Il n'y a pas que les porcs qui consomment les pommes de terre avec profit. Une expérience conduite sur une ferme expérimentale de l'île du Prince-Edouard prouvent que les bœufs de boucherie les mangent bien et les convertissent en chair d'une façon très économique.

Six groupes de bœufs comprenant quatre unités chacun ont servi de sujets pour poursuivre cette expérience sur la valeur nutritive des pommes de terre. Durant 91 jours les bœufs à qui l'on servait des patates firent une augmentation moyenne de 26 livres par tête de plus que ceux recevant des choux de Siam au lieu des pommes de terre. D'autres bœufs de ces six groupes ne reçurent ni pommes de terre ni rutabagas or, à la fin des trois mois, les bœufs nourris aux pommes de terre accusaient un gain de 66 livres sur ces derniers.

Récemment un éleveur de Cacouna, qui utilise toutes ses patates de qualité douteuse pour le marché pour alimenter son troupeau laitier, nous affirmait que ses vaches faisaient très bien au régime de patates dans leur alimentation.

En attendant que des experts ou expertes en diététique nous suggèrent une multiplicité de formes sous lesquelles la pomme de terre peut entrer dans la diète quotidienne, en faisant entrer la pomme de terre dans le régime alimentaire des animaux de la ferme, nous en augmentons la consommation. C'est d'ailleurs ce que nous devrions faire pour peu qu'on veuille retirer le plus possible d'un marché en ce moment peu intéressant, si nous tenons compte du prix de vente et de ce qu'il en coûte pour produire le minot de patates.

jeunes fils de cultivateurs au congrès de colonisation. Il s'est trouvé des voix autorisées pour faire ressortir la valeur que ces jeunes gens représentent au point de vue capital intellectuel et combien la province bénéficierait de leurs aptitudes toutes spéciales à remettre en valeur les terres négligées sur lesquelles il serait pourtant facile de les bien établir.

Ce sera le sujet qui nous occupera la semaine prochaine en continuant de faire connaître à nos lecteurs les parties fort intéressantes du programme de colonisation adopté au congrès du 17 octobre.

F. F.